

PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC L'AUTRE CANAL

SÉANCE DU 01 AVRIL 2025

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

1. Étude de la délibération n°290-2025 : Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Étude de la délibération n°291-2025 : Approbation Compte de gestion 2024
3. Étude de la délibération n°292-2025 : Approbation Compte administratif 2024
4. Étude de la délibération n°293-2025 : Affectation du résultat 2024
5. Étude de la délibération n°294-2025 : Budget Primitif 2025
6. Étude de la délibération n°295-2025 : Appel à contributions statutaires Ville-Région-État 2025
7. Étude de la délibération n°296-2025 : Approbation Rapport d'activité 2024
8. Étude de la délibération n°297-2025 : Modalités remboursements frais professionnels
9. Étude de la délibération n°298-2025 : Adhésion organisations et réseaux professionnels

Points divers :

- Décisions prises par la direction
- État des lieux adhésions 2025
- Derniers supports de communication
- Revue de presse
- Prochaine date de CA

Étaient présents :

Pour la Ville de Nancy :

- Monsieur Bertrand MASSON
- Monsieur Morand PERRIN
- Madame Véronique ERNEST
- Monsieur Patrick HATZIG (non-votant)

Pour l'État/Ministère de la culture/DRAC Grand Est :

- Madame Elise SERVERIN
- Madame Florence FORIN

En tant que personnes qualifiées :

- Monsieur Claude-Jean ANTOINE
- Monsieur Yves COLOMBAIN
- Madame Emmanuelle CUTTITA
- Monsieur Vincent RULOT

En tant qu'administrateurs représentants du personnel de l'EPCC :

- Madame Alice CHATARD
- Monsieur Bertrand BIANCHINI
- Madame Camille PIERRON (non-votante)

Pouvoirs :

- Madame Martine LIZOLA, absente, à Monsieur Bertrand MASSON
- Madame Isabelle CHARDONNIER absente, à Madame Florence FORIN
- Madame Daniele NOEL, absente, à Madame Véronique ERNEST
- Monsieur Philippe MORENVILLIER, absent, à Monsieur Claude-Jean ANTOINE

Invités (non-votants) :

- Monsieur Guillaume DOYEN
- Monsieur Yohann LEMARE
- Madame Marielle DELAPLANQUE
- Madame Justine LOUBETTE
- Madame Hélène HEID
- Monsieur Sébastien ÉTIENNE

Nombre de présents : 19 dont 8 non-votants

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votes : 15

La séance est ouverte à 16h07 sous la présidence de M. Bertrand MASSON.

Bertrand MASSON ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes à ce 2^{ème} CA de l'année 2025.

Il rappelle le format présentiel de cette réunion.

Après état des présences et des pouvoirs reçus, le Président constate que le quorum est atteint.

Avant d'étudier les délibérations, Sébastien ETIENNE rappelle l'existence du lien permanent pour accéder au dossier en ligne du CA où les administrateurs peuvent retrouver l'ensemble des documents en format dématérialisé.

DÉLIBÉRATIONS

1. Étude de la délibération n°290-2025 : Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le Président propose de désigner Claude Jean ANTOINE comme secrétaire de séance de ce CA ; ce dernier acceptant cette fonction, Le Président soumet la délibération au vote qui comporte en même temps l'approbation du PV du CA du 28 février dernier.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Étude de la délibération n°291-2025 : Approbation Compte de gestion 2024

Le Président présente le cadre de cette délibération et demande au directeur d'en faire état de façon détaillée.

Sébastien ETIENNE présente le compte de gestion 2024.

Il précise que comme chaque année, le compte de gestion est transmis par le comptable public David GLOMET. Le compte de gestion et le compte administratif doivent être concordant (le premier est édité par le comptable public, l'autre par l'EPCC) ; ils le sont bien cette année encore.

Le Président demande si cette présentation appelle des remarques ou questions.

Yohann LEMARE tient à souligner l'évolution positive très impressionnante de la section de fonctionnement entre 2022 à -185K€ et 2024 à +180K ; il constate notamment les bons résultats du bar, presque aussi importants en volume que les recettes de diffusion et demande si c'est le fruit de renégociations avec les brasseurs ou une optimisation de son organisation.

Sébastien ETIENNE rappelle que le bar est lié à l'activité et qu'étant donné son ampleur sur l'année 2024, ses recettes ont été confortées. Il rappelle aussi que L'Autre Canal dispose d'un nouveau marché depuis un an ½ qui a permis de retravailler une nouvelle carte avec des produits de meilleure qualité et de proximité dont les tarifs ont été augmentés. L'équipement a aussi évolué avec davantage de ponts et becs, ayant permis de gagner en efficacité. A noter que pour 2025, ce chiffre sera certainement moins élevé en raison de l'arrêt des ventes d'alcools forts sur les formats de nuit.

Elise SERVERIN indique que la DRAC a fait remonter en centrale cette problématique de montants élevés sur les recettes de bar qui appellent évidemment d'autres questions.

Claude-Jean ANTOINE demande quel est le taux de bénéfice sur le budget de fonctionnement de l'année.

Sébastien ETIENNE indique qu'il représente 1,4% (45K€ sur 3 244 452€) ce qui est en réalité très faible. Il convient donc davantage de lire ce budget 2024 comme un point d'équilibre positif plutôt qu'un résultat excédentaire particulièrement significatif.

Pour rappel, le pilotage budgétaire n'est pas simple à projeter considérant le niveau des contributions dans le total du budget de fonctionnement (31% en 2024) ; cela induit un très fort taux d'autofinancement et de mobilisation de recettes publiques complémentaires.

Florence FORIN remercie Sébastien ETIENNE pour cette présentation et rappelle toutefois qu'en 2021, le CA avait autorisé L'Autre Canal à « ouvrir les vannes » pour faire travailler les artistes considérant la crise sanitaire, ayant entraîné les

résultats négatifs constatés ; elle note cependant le bon rééquilibrage fait par la suite et il est très important de ne pas oublier la tension permanente sur le budget de l'EPCC.

Bertrand MASSON confirme que le CA avait fait ce choix de creuser le déficit en 2021 et 2022 mais qu'il faut aussi se féliciter du résultat actuel grâce aux financeurs et au maintien des contributions publiques ainsi que grâce au travail de l'équipe de L'Autre Canal ; c'est le fruit d'une activité extrêmement importante.
La situation est donc positive et encourageante pour la suite selon le Président.

Le Président soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

3. Étude de la délibération n°292-2025 : Approbation Compte administratif 2024

Le Président présente le cadre de cette délibération qui, en termes de contenus, est le reflet de la précédente.
Le Président demande si cette présentation appelle des remarques ou questions.
Le Président soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4. Étude de la délibération n°293-2025 : Affectation du résultat 2024

Le Président présente le cadre de cette délibération qui est la continuité des deux précédentes.
Le Président demande si cette présentation appelle des remarques ou questions.
Le Président soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

5. Étude de la délibération n°294-2025 : Budget Primitif 2025

Le Président souligne l'importance de cette délibération relative au BP2025, faisant suite au DOB acté lors du CA de février. Il demande au directeur de la présenter.
Sébastien ETIENNE en fait état par sa lecture.
Le Président demande si cette présentation appelle des remarques ou questions.

Elise SERVERIN demande à quel endroit est imputé le budget du projet MPMD (Mieux Produire Mieux Diffuser) 2025.
Sébastien ETIENNE indique qu'on le retrouve dans l'analytique BOUSSOLE, dans la rubrique soutien à l'émergence et à la création.

Yohan LEMARE remarque une belle évolution sur ce volet du soutien à la création par rapport à 2024 (un peu moins de 30K€ en 2024 à 85K€ en 2025).

Elise SERVERIN évoque la nécessité de muscler les apports en coproduction de la part des structures labellisées et souligne le fait que cette tendance affichée est positive.

Florence FORIN demande une précision concernant l'engagement MPMD de la Ville pour 2025 ; Bertrand MASSON confirme le maintien des 20K€ soclés en 2024, indiquant qu'ils sont bien prévus dans la maquette du BP. Florence FORIN remercie la Ville pour cet engagement indispensable au maintien des crédits côté État, les modalités de soutien reposant sur un engagement à parité entre ministère et collectivités.

Bertrand MASSON demande par ailleurs quel est l'impact budgétaire de l'arrêt de la vente d'alcool fort sur les événements en format nuit.

Sébastien ETIENNE indique que la prévision de la recette de bar est à 357K€ pour 2025, soit un peu moins de 25K€ de baisse par rapport à 2024.

Claude-Jean ANTOINE demande où se trouvent les provisions de charges retraite et risques pour les salariés de l'EPCC. Il est précisé que ces provisions se trouvent dans le chapitre rémunération des permanents.

Bertrand MASSON souligne par ailleurs à nouveau le raccordement au chauffage urbain prévu pour le bâtiment pesant pour 70K€ de charges sur le budget de la Ville, ainsi que le changement prévu des filtres UV du vitrage côté sud, représentant d'importants engagements pour la collectivité.

Le Président soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

6. Étude de la délibération n°295-2025 : Appel à contributions statutaires Ville-Région-État 2025

Le Président présente le cadre de cette délibération et demande au directeur d'en faire état de façon détaillée.

Sébastien ETIENNE en fait état par sa lecture.

Le Président demande si cette présentation appelle des remarques ou questions.

Le Président soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

7. Étude de la délibération n°296-2025 : Approbation Rapport d'activité 2024

Le Président présente le cadre de cette délibération et demande au directeur d'en faire état de façon détaillée.

Sébastien ETIENNE et Justine LOUBETTE en font état par sa lecture.

Le Président demande si cette présentation appelle des remarques ou questions.

Florence FORIN note qu'il faut continuer de mettre en valeur le rapport F/H et l'accentuer encore davantage.

Elle invite également les membres du Conseil à se rendre sur le site internet du ministère de la culture pour prendre connaissance du document relatif au CACTE (cadre d'action et de coopération pour la transformation écologique) qui va devenir une démarche d'accompagnement obligatoire pour les structures culturelles soutenues par l'État.

Justine LOUBETTE précise que dans le cadre de la démarche DECLIC, L'Autre Canal a également une feuille de route à suivre.

Yohann LEMARE constate que le secteur des musiques actuelles est en avance sur les autres sur ce sujet de la transition.

Il est globalement salué la qualité du travail concernant le bilan d'activité 2024 et sa densification sur l'ensemble de ses axes.

Le Président soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

8. Étude de la délibération n°297-2025 : Modalités remboursements frais professionnels

Le Président présente le cadre de cette délibération et demande au directeur d'en faire état de façon détaillée.

Il est indiqué que jusqu'à présent, il n'y avait pas de cadre de référence concernant les modalités de remboursement de frais professionnels. Sébastien ETIENNE et Justine LOUBETTE font état de cette délibération par sa lecture.

Le Président soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

9. Étude de la délibération n°298-2025 : Adhésion organisations et réseaux professionnels

Le Président présente le cadre de cette délibération et demande à Justine LOUBETTE d'en faire état de façon détaillée.

Cette dernière présente l'intérêt de l'adhésion à l'association le PLAN B de Nancy à partir de cette année 2025.

Le Président soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

POINTS DIVERS :

- Décisions prises par la direction :

Décision 191-2025 : Tarification des concerts de janvier à juin 2025

- État des lieux des adhésions 2025

Montant total des cotisations à l'égard des différents réseaux auxquels l'EPCC adhère : 9223,50€

- Revue de presse
- Présentation du programme Bon Moment avec l'inauguration qui est à noter le vendredi 16 mai à 19h

Sébastien ETIENNE invite le CA à se rendre à la conférence House Party qui se tient au Club de L'Autre Canal à l'issue du CA.

Le Président remercie l'ensemble des participants et clôture la séance.

La séance est levée à 18h19.

Le Président
Bertrand MASSON

Le Secrétaire de séance
Claude-Jean ANTOINE